



[Médias](#) 29 oct. 6h51

Pourquoi je décline la proposition de Clearstream...

[55 réactions](#)

Denis Robert journaliste, écrivain.

Non merci Monsieur Tessler (1).

Je décline la «proposition» de la banque des banques luxembourgeoise sans la moindre hésitation. Je m'appelle Denis Robert. Et Clearstream m'a fait une «proposition». Pour ce faire, elle n'a pas demandé à me rencontrer, ne m'a pas téléphoné, ne m'a pas écrit une lettre, un mail, un texto... Clearstream a envoyé un communiqué à la presse. Alors des journalistes amis m'ont appelé pour m'informer, pendant ce temps mes avocats recevaient, par coursier, le contenu du communiqué «transmis à l'AFP». Et Clearstream prenait (ou avait alors déjà pris) contact avec (au moins) *Le Monde* et *Libération* pour acheter un encart publicitaire (assez grand pour tenir l'intégralité dudit communiqué). *Le Monde* le publiait en page 12 de son édition datée du vendredi 24 octobre. Heureusement, *Libération* déclinait. Je voudrais rappeler ici que pour soutenir ses plaintes Clearstream s'appuie systématiquement sur des articles du *Monde*. Aujourd'hui ce sont eux qui sans aucun commentaire, ni recul, passe cette «publicité».

Quand on fait une proposition, simple et claire, à quelqu'un, on n'a pas besoin de faire une grande annonce médiatique avant de prendre contact. La proposition de Clearstream ressemble à une mauvaise plaisanterie. C'est une forme d'opération de communication bizarre et choquante. Sur le décompte des procédures dont elle parle, la firme mélange un peu tout et oublie les procès que nous avons gagnés. Elle comptabilise par exemple la condamnation à un euro du *Figaro*, qui avait publié des extraits de mon livre, procédure dans laquelle je n'étais pas poursuivi. Ou celle de Canal + en Belgique où je n'ai pas été condamné. Elle omet de signaler que plusieurs procédures ne sont pas définitives et qu'elle a perdu des procès contre moi pour des interviews ou articles rédigés dans la presse (*le Point*, *NouvelObs.com*, émission de Thierry Ardisson sur France 2...).

S'il est vrai que la récente décision en appel est une victoire pour eux, je voudrais rappeler que cinq ans plus tôt, pour le même livre (*la Boîte Noire*), trois autres magistrats avaient condamné la firme à me verser 8 000 euros et jugé mon enquête «sérieuse, de bonne foi» et «utile». Je me pourvois donc en cassation.

Je ne suis pas procédurier. Je ne suis pas assez riche pour vivre tout cela sereinement au niveau financier. Vraiment ça ne m'amuse pas trop et je préférerais occuper le temps passé sur Clearstream à faire autre chose. Mon enquête s'est arrêtée en 2002... Seulement, je suis sûr de la qualité de mon travail et de l'intérêt des informations obtenues.

Et je suis loin d'être seul. Un comité (2) est né pour m'aider et près de 5 000 personnes l'ont rejoint. Nous avons reçu plus de 1 700 lettres, pratiquement toutes étaient accompagnées d'euros. 486 journalistes ont à ce jour envoyé leur carte de presse pour m'appuyer. D'autres - inconnus et célèbres - me supportent différemment, chacun à sa façon. Mon téléphone n'arrête pas de sonner, je reçois des mails et des marques de soutien extraordinaires. Pour eux, autant que pour moi, je ne peux pas accepter cette fausse proposition. Je dois reconnaître que mes adversaires ont réussi un tour de force : faire passer des propos tenus par d'autres comme étant les miens. Exemple : je n'ai jamais dit ni pensé que Clearstream était «*la plus grande lessiveuse d'argent sale du monde*». Je maintiens que cette chambre de compensation internationale a accepté que des milliers de clients ouvrent des comptes dans des paradis fiscaux. Mes listes indiscutées et indiscutables le prouvent. C'est important dans cette période de crise financière où le Luxembourg commence à être montré du doigt.

Dans son communiqué Clearstream «*rappelle à cet égard qu'elle n'a jamais été animée par une quelconque volonté de s'acharner contre M. Denis Robert*». Qui dépose les plaintes ? Qui m'envoie des

huissiers dès que je m'exprime à ce sujet ?

Clearstream *«propose à M. Robert de ne pas exécuter, à compter de ce jour, les décisions de justices rendues à son encontre et de ne pas poursuivre les instances en diffamation encore en cours pour autant que M. Robert accepte également de mettre un terme à toutes ces procédures»*. C'est la proposition. D'ailleurs elle n'est faite qu'à moi : pas à Canal +, pas aux éditions des Arènes. C'est vrai que je n'ai pas d'argent, de temps, d'envie. Mais...

Franchement, est-ce que je peux signer, là, sous ce dernier paragraphe du communiqué-publicité payante de Clearstream qui dit : *«il revient donc à M. Denis Robert, victime de son propre acharnement à diffamer sans relâche Clearstream depuis sept ans, de mettre un terme ou pas aux contentieux en diffamation dont il se plaint et de se décharger ainsi du fardeau procédural qu'il dénonce tout en en étant à l'origine»* ? Non.

En alertant la presse à grands coups de communiqué et en achetant cette grande (et chère) publicité dans *le Monde*, dont on peut s'interroger sur la légalité, Clearstream visait deux objectifs : passer pour grande et généreuse, puis me ridiculiser.

Vu la volée de bois vert - il n'est qu'à lire les blogs et autres réactions sur le Net -, les messages de soutien et les chèques qui arrivent au comité, je peux, sans risquer de me tromper, annoncer que leur coup est raté. Cette «arrogance» en cette période de crise financière me laisse perplexe et n'entame en rien ma détermination. Au contraire.

Thoreau disait qu'un homme seul et déterminé est plus fort qu'un gouvernement. Je suis de moins en moins seul, de plus en plus déterminé. Et ils ne sont qu'une multinationale dont le siège est à Luxembourg.

(1) Jeffrey Tessler, ex dirigeant de la Bank of New York est depuis 2004 le PDG de Clearstream.

(2) <http://lesoutien.blogspot.com>

